

L'an deux mille vingt, le lundi 26 octobre à 18 heures, les membres du conseil municipal de Condé-en-Normandie se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes 29 place de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

Sont présents les Conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSEE, Nathalie BOUILLARD, Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MECHE, Angélique MOUROCQ, Hervé PONDEMER, Sandrine SIMEON

Ont donné pouvoir :

- Xavier ANCKAERT a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
- Godwill BABALAO a donné pouvoir à Sandrine SIMEON
- Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir à Najat LEMERAY
- Flavien DELÊTRE a donné pouvoir à Angélique MOUROCQ
- Nadine LECHATELLIER a donné pouvoir à Nathalie BOUILLARD
- Anne ROELANDT a donné pouvoir à Patrice MECHE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20201026-20_02731-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Absents excusés : Catherine CAILLY, Jean-Daniel GOUDIER

Nombre de conseillers :		N° 7 / 1-1-5
- en exercice : 29	Date de la convocation et d'affichage : 20 octobre 2020	
- présents : 21	Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération	
- votants : 27		
Secrétaire de séance M. Fenouil	Compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2020 → adopté à l'unanimité	

Marché de travaux pour l'aménagement de la traverse du bourg de Saint-Pierre-la-Vieille

Vu l'article L 2122-22 du Code Générale des Collectivités Locales,
Vu la délibération du 02 septembre 2019 autorisant Madame Le Maire à signer la convention avec le conseil départemental du calvados qui définissait les modalités de réalisations, d'entretiens et la répartition du financement des travaux,
Considérant l'avis de la commission d'Appel d'Offres réunit le 21 septembre 2020 au Conseil Départemental du Calvados.
Monsieur BILLARD expose qu'une consultation a été lancée le 31 juillet 2020 par le conseil départemental du Calvados pour la réalisation de travaux pour l'aménagement de sécurité de la traverse d'agglomération de Saint-Pierre-la-Vieille.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIENT** l'entreprise ROUTIERE PEREZ pour un montant total de 242 422.50€ HT dont 145 108.00 € HT pour la part communale et 97 314.50€ HT pour la part départementale
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 26 octobre 2020

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

